*Nations Unies*
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
*TRENTE-NEUVIÈME SESSION*
*Documents officiels*

**4e SÉANCE PLÉNIÈRE**
*Lundi 24 septembre 1984, à 10 h 30*
NEW YORK

*Président :* M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

---

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à M. Ronald Reagan, président des Etats-Unis d'Amérique, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. REAGAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, M. Lusaka, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos hautes responsabilités.

3. C'est pour moi un honneur d'être parmi vous et je vous remercie de votre aimable invitation. J'interviendrai pour appuyer deux grands objectifs qui ont abouti à la formation de l'Organisation des Nations Unies : la cause de la paix et la cause de la dignité de l'homme.

4. L'Assemblée générale a pour responsabilité la solution pacifique des différends entre les peuples et les nations et elle ne peut s'en acquitter que si l'on reconnaît le dénominateur commun qui nous rapproche tous : le fait que nous sommes partenaires en tant que membres de la race humaine, que nous sommes unis en tant qu'habitants de cette planète, que nous représentons des millions de nos concitoyens dont le plus grand espoir est qu'il soit mis fin à la guerre et à la répression de l'esprit humain. Ce sont ces réalités importantes et fondamentales qui nous lient, qui nous permettent de rêver d'un avenir libéré des antagonismes du passé. Et, de même que les ombres ne peuvent être projetées que lorsqu'il y a de la lumière, nous ne pourrons surmonter ce qui est mauvais qu'en nous souvenant de tout ce qui est bien; et nous ne parviendrons à éliminer ce qui nous divise que si nous nous souvenons de tout ce qui nous rapproche. On a beaucoup entendu parler dans cette instance des problèmes et des dangers qui nous attendent; aujourd'hui osons parler d'un avenir brillant et plein d'espoir, avenir qui nous appartient si nous le voulons. J'estime que cet avenir est beaucoup plus proche de nous que nombre d'entre nous n'osent l'espérer.

5. Au début de cette décennie, un érudit du Hudson Institute a remarqué que l'humanité avait connu de nombreuses améliorations au cours des deux derniers siècles, améliorations qui ne sont pas toujours aisément perçues ou qui ne font pas toujours l'objet d'écrits.

6. "Jusqu'à il y a 200 ans, il y avait très peu de personnes dans le monde" disait-il. "Toutes les sociétés humaines étaient pauvres. La plupart des peuples connaissaient la maladie et la mort prématurée. Les hommes étaient ignorants et dans une large mesure à la merci des forces de la nature."

7. "Maintenant, dit-il, nous sommes au milieu d'un processus de développement économique... A la fin de ce processus presque personne ne vivra dans un pays aussi pauvre que le pays le plus riche du passé. Beaucoup plus d'hommes vivront plus longtemps, plus sainement, avec davantage de connaissances et auront beaucoup plus à apprendre qu'ils n'auront le temps de le faire." Ils seront "capables de faire face aux forces de la nature et seront presque indifférents à la distance".

8. Nous sommes aujourd'hui, comme il l'a suggéré, au milieu d'une des périodes les plus spectaculaires et des plus importantes de l'histoire de l'humanité, période au cours de laquelle nous pouvons tous servir de catalyseur en faveur d'une ère de paix mondiale, de liberté et de dignité sans précédent.

9. Je voudrais maintenant vous dire, à vous membres distingués et influents de la communauté mondiale, ce que les Etats-Unis se sont efforcés de faire pour que le monde se rapproche de cette nouvelle ère. Des progrès énormes ont été faits sur plusieurs fronts et je crois que nos efforts sont renforcés par le courant de l'histoire.

10. Si l'on regarde les choses suffisamment en détail, il est possible de voir que le monde se rapproche d'une meilleure compréhension de la valeur de la liberté humaine dans ses manifestations tant politiques qu'économiques. Cela est dû essentiellement à un désir, à l'échelle mondiale, d'une croissance économique et d'un niveau de vie plus élevé. On se rend compte de plus en plus que la liberté économique est un prélude au progrès et à la croissance économique et est intimement et intrinsèquement liée à la liberté politique.

11. Partout dans le monde les peuples et les gouvernements commencent à reconnaître que le secret d'un nouveau monde progressiste est de tirer profit de la créativité de l'esprit humain, d'encourager l'innovation et l'entreprise individuelle, de récompenser le travail difficile et de réduire les obstacles au libre courant du commerce et de l'information.

12. Notre opposition aux restrictions économiques et aux barrières douanières est conforme à notre conception de la liberté et du progrès humain. Nous estimons que de telles barrières constituent une menace très sérieuse pour les pays en développement et leur possibilité de participer à la prospérité mondiale grâce à l'élargissement des marchés d'exportation. Demain, devant le Fonds monétaire international, je parlerai plus en détail de cette question, y compris du désir de l'Amérique d'avoir des marchés commerciaux beaucoup plus ouverts partout dans le monde.

13. Ce désir de réduire les barrières douanières et notre défense ouverte de la liberté comme le moteur du progrès humain sont les deux moyens les plus importants grâce auxquels les Etats-Unis et le peuple américain espèrent pouvoir créer un monde où la prospérité est un lieu commun, le conflit une aberration et la dignité humaine et la liberté un mode de vie.

14. Permettez-moi de placer ces mesures dans leur contexte en décrivant les objectifs fondamentaux de la politique étrangère américaine et en regardant avec vous les moyens pratiques que nous essayons pour promouvoir la liberté et empêcher la guerre. J'entends par là tout d'abord la manière dont nous avons renforcé nos liens avec nos anciens alliés et nos nouveaux amis; deuxièmement, ce que nous avons fait pour éviter les conflits régionaux qui pourraient contenir les germes d'un conflit mondial; et troisièmement, les efforts que nous avons faits avec l'Union soviétique pour réduire le niveau des armements.

15. Permettez-moi tout d'abord de dire un mot des objectifs de la politique étrangère américaine qui sont restés constants depuis l'après-guerre et qui ont provoqué la création de l'Organisation des Nations Unies et ont été incorporés dans la Charte même des Nations Unies.

16. La Charte contient deux objectifs fondamentaux : "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances," et "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites".

17. Les fondateurs des Nations Unies ont pleinement compris les rapports existant entre ces deux objectifs. Et je voudrais que vous sachiez que le Gouvernement des Etats-Unis continuera de considérer le problème des droits de l'homme comme l'élément moral central de notre politique étrangère. Nous ne saurions considérer la liberté de quiconque comme un pion sur l'échiquier de la politique mondiale. Nous espérons voir un jour tous les peuples du monde jouir de la liberté personnelle.

18. Mais je voudrais également souligner que notre préoccupation en ce qui concerne la protection des droits de l'homme est inhérente à notre volonté de protéger la paix.

19. Pour toutes les nations, la réponse consiste à s'acquitter des obligations qu'elles auront librement acceptées en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration stipule que :"La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement". La Déclaration mentionne également que : toute personne "a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats", "aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété", "a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays", et a le droit de jouir "de la liberté d'opinion et d'expression". L'exemple le plus tangible des relations entre les droits de l'homme et la paix est le droit des groupes pacifistes d'exister et de promouvoir leur opinion. En fait, le traitement des groupes pacifistes peut être un test pour connaître le véritable désir d'un gouvernement de paix.

20. En plus de mettre l'accent sur le lien existant entre l'appui à donner aux droits de l'homme et la prévention de la guerre, les Etats-Unis, comme je viens de le dire, ont pris d'importantes mesures pour prévenir un conflit mondial. Le point de départ et la pierre angulaire de notre politique étrangère reposent sur notre alliance et notre association avec les démocraties amies. Depuis 35 ans, l'alliance de l'Atlantique Nord garantit la paix en Europe. En Europe comme en Asie, nos alliances ont été l'instrument d'une grande réconciliation parmi des nations qui pendant des décennies et même des siècles s'étaient livrées entre elles à d'âpres guerres. Et ici, dans l'hémisphère occidental, le Nord et le Sud sont portés par la vague de la liberté et se sont joints dans un effort commun pour renforcer le développement économique pacifique.

21. Nous sommes fiers de notre association avec tous les pays qui partagent notre attachement à la liberté, aux droits de l'homme, à la primauté du droit et à la paix internationale. En fait, le rempart de sécurité que constituent les alliances démocratiques est essentiel, et le demeurera, au maintien de la paix mondiale. Toute alliance implique des charges et obligations, mais celles-ci sont bien moindres que les risques et sacrifices qui s'ensuivraient si les pays épris de paix étaient divisés ou s'ils négligeaient leur sécurité commune. Le peuple américain restera fidèle à ses engagements.

22. Mais les Etats-Unis sont également fidèles à leurs alliances et à leur amitié avec de nombreuses nations développées et en développement ayant des systèmes politiques, une culture et des traditions qui diffèrent des leurs. Le développement de liens entre les Etats-Unis et la Chine — un des importants événements mondiaux des 12 dernières années — montre que nous sommes désireux d'améliorer nos relations avec des pays dont les idéologies sont très différentes des nôtres.

23. Nous sommes prêts à devenir l'ami de tout pays qui le souhaite et qui est un ami de la paix. Nous respectons le véritable non-alignement. Notre nation est née de la révolution; nous avons contribué au processus de décolonisation qui a permis à tant de Membres de cette organisation d'accéder à l'indépendance, et nous sommes fiers de ce passé.

24. Nous sommes également fiers du rôle que nous avons joué dans la création de l'Organisation des Nations Unies et de l'appui que nous lui avons apporté au cours des années. Qu'il me soit permis une fois encore de souligner notre attachement inébranlable au principe central du système des Nations Unies, celui de l'universalité, tant ici que dans les organes techniques des Nations Unies à travers le monde. Si l'universalité était méconnue, si les pays étaient expulsés illégalement de l'Organisation, alors on ne pourrait s'attendre à voir celle-ci réussir.

25. Les Etats-Unis se félicitent de la diversité et de la compétition pacifique; ils ne craignent pas les tendances de l'histoire. Nous ne sommes pas rigides sur le plan idéologique; nous avons des principes et nous les défendrons mais nous recherchons l'amitié et la bonne

volonté de tous, de nos anciens comme de nos nouveaux amis.

26. Nous avons toujours cherché à aider les autres — depuis nos efforts d'aide à l'Europe, après la première guerre mondiale, jusqu'au Plan Marshall et aux programmes d'assistance étrangère massive, après la deuxième guerre mondiale. Depuis 1946, les Etats-Unis ont apporté une aide économique de plus de 115 milliards de dollars aux pays en développement et, aujourd'hui, ils fournissent environ un tiers des quelque 90 milliards de dollars de ressources financières, publiques et privées, qui affluent vers le monde en développement. D'autre part, les Etats-Unis importent près du tiers des produits manufacturés qu'exporte le monde en développement.

27. Mais tout progrès économique et tout mouvement vers une plus grande compréhension entre les nations du monde sont évidemment menacés par la perspective d'un conflit aux niveaux mondial et régional. Dans un moment, je parlerai de la menace de conflits à l'échelle mondiale et du statut des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mais qu'il me soit tout d'abord permis de parler du problème critique des conflits régionaux, car l'histoire apporte la preuve tragique que c'est précisément de ces conflits que naissent les conflits mondiaux.

28. A la Maison Blanche, en face du Bureau ovale, se trouve exposée derrière une vitre la médaille d'or remise à Théodore Roosevelt au titre du prix Nobel pour la paix qui lui a été décerné pour sa contribution à la médiation en 1905 de la guerre russo-japonaise. C'était la première fois qu'un Américain se voyait décerner un prix pour une telle contribution, mais cela fait partie d'une tradition dont les Américains s'enorgueillissent, une tradition qui aujourd'hui s'étend à d'autres régions du monde.

29. Par exemple, nous nous livrons à des efforts diplomatiques pour résoudre des conflits en Afrique australe en coopération avec les Etats de première ligne et nos quatre partenaires du groupe de contact. Le Mozambique et l'Afrique du Sud sont parvenus à un accord historique de non-agression et de coopération; l'Afrique du Sud et l'Angola ont accepté le désengagement de forces se trouvant en Angola, et les jalons de l'indépendance de la Namibie ont été plantés grâce à un accord concernant pratiquement tous les aspects de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. J'ajouterai que les Etats-Unis estiment impérieux moralement que la politique raciale de l'Afrique du Sud évolue pacifiquement mais décisivement vers un système compatible avec les normes fondamentales de justice, de liberté et de dignité humaine. Je suis heureux que les sociétés américaines en Afrique du Sud, en fournissant des possibilités égales d'emplois, contribuent au progrès économique de la population noire. Mais, de toute évidence, il reste beaucoup à faire.

30. En Amérique centrale, les Etats-Unis appuient un processus diplomatique tendant à restaurer la paix et la sécurité régionales. Nous avons engagé des ressources importantes pour favoriser le développement économique et le progrès social.

31. Le succès croissant de la démocratie en El Salvador est la meilleure preuve que la clef de la paix se trouve dans une solution politique. Des élections libres ont porté au pouvoir un gouvernement attaché à la démocratie, aux réformes, au progrès économique et à la paix régionale. Malheureusement, il y a des forces dans la région qui veulent freiner le changement démocratique, mais ces forces sont maintenant sur la défensive. Le courant est en faveur de la liberté. Nous en appelons au Nicaragua, en particulier, pour qu'il renonce à sa politique subversive et militariste et tienne la promesse qu'il a faite à l'Organisation des Etats américains d'instaurer la démocratie dans le pays.

32. Le Moyen-Orient, depuis des décennies, a eu plus que sa part de tragédies et de conflits, et les Etats-Unis n'ont jamais cessé pendant cette période de participer à des efforts de paix diplomatiques. Ils se considèrent un partenaire à part entière dans cette recherche de la paix. S'il ressort des 11 années qui se sont écoulées depuis la guerre d'octobre que beaucoup peut être fait par la négociation, il est tout aussi évident que la route est longue et difficile.

33. Il y a deux ans, j'ai proposé qu'on recherche sur des bases nouvelles une solution négociée au conflit arabo-israélien. Mon initiative du 1er septembre 1982[1] contient une série de positions qui peuvent servir de base à une paix juste et durable. Cette initiative demeure une approche possible et réaliste, et j'y demeure tout aussi attaché que je l'étais lorsque je l'ai annoncée. Le fondement de ces efforts demeure les dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui ont été reprises dans toutes les parties des accords de Camp David.

34. La tragédie du Liban n'a toujours pas pris fin. Pas plus tard que la semaine dernière, un acte barbare méprisable, commis par des individus inaptes à s'adapter au reste du genre humain, nous a rappelé une fois encore que le Liban continuait de souffrir. En 1983, nous avons aidé Israël et le Liban à parvenir à un accord qui, s'il était appliqué, permettrait d'aboutir au retrait total de toutes les forces israéliennes dans le cadre du retrait de toutes les forces étrangères. Cet accord a été bloqué et la longue agonie du peuple libanais se poursuit. Des milliers de personnes ne peuvent rentrer dans leurs foyers en raison de la violence persistante et sont devenues des réfugiés dans leur propre pays. L'économie libanaise autrefois florissante est sur le point de sombrer. Tous ses amis doivent aider le Liban à mettre un terme à ce cauchemar.

35. S'agissant de la région du Golfe, les Etats-Unis ont appuyé une série de résolutions du Conseil de sécurité qui demandent qu'il soit mis fin à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, responsable de tant de pertes humaines et matérielles et qui met en danger le bien-être économique mondial. Nous espérons que les hostilités prendront fin sous peu, laissant intacte l'intégrité politique et territoriale de chacune des parties afin qu'elles puissent consacrer leur énergie à la recherche des moyens qui leur permettront de répondre aux besoins de leurs peuples respectifs et de rétablir leurs relations avec les autres Etats.

36. L'expérience montre que la négociation donne des résultats. Le traité de paix égypto-israélien, qui a permis le retour pacifique du Sinaï à l'Egypte, montre à l'évidence que le processus de négociations permet d'obtenir des résultats lorsque les parties le désirent vraiment. Le temps viendra où l'on saura manifester la

même sagesse et le même courage pour instaurer avec succès la paix entre Israël et tous ses voisins arabes en vue d'assurer la sécurité de tous dans la région, de faire reconnaître Israël et de trouver une solution au problème palestinien.

37. De même, partout dans le monde, les Etats-Unis jouent un rôle actif ou apportent leur ferme soutien dans tous les efforts diplomatiques de paix.

38. En Asie du Sud-Est, nous avons appuyé les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [*ANASE*] pour mobiliser un appui international en faveur du règlement pacifique du problème cambodgien. Ce règlement doit inclure le retrait des forces vietnamiennes et des élections pour un gouvernement représentatif. Le succès de l'ANASE dans l'encouragement au développement économique et politique représente une contribution importante à la paix et à la stabilité de la région.

39. En Afghanistan, les efforts inlassables du Secrétaire général et de ses représentants pour parvenir à un règlement diplomatique ont notre plein appui. Je puis assurer l'Assemblée que les Etats-Unis continueront de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aboutir à un règlement négocié qui donnerait au peuple afghan le droit de décider de son propre destin, permettrait aux réfugiés de rentrer dans leur pays dans la dignité et protégerait les intérêts légitimes de sécurité de tous les pays voisins.

40. Pour ce qui est de la péninsule coréenne divisée, où règne une situation tendue, nous avons appuyé fermement les mesures tendant à établir la confiance proposées par la République de Corée et par le Commandement des Nations Unies à Panmunjom. Ce sont là des mesures très importantes vers une réunification pacifique à long terme.

41. Nous nous félicitons des progrès qui sont faits par d'autres pour réduire les tensions, notamment les efforts de la République fédérale d'Allemagne pour réduire les barrières entre les deux Etats allemands.

42. Et les Etats-Unis appuient fermement les efforts du Secrétaire général pour aider les parties chypriotes à parvenir à l'établissement d'une Chypre pacifique et unifiée.

43. Les Etats-Unis ont été et sont toujours en faveur des solutions pacifiques.

44. Cela reste aussi vrai pour les relations de mon pays avec l'Union soviétique.

45. Lorsque je suis venu devant l'Assemblée à la trente-huitième session [*5e séance*], j'ai fait remarquer que nous ne pouvions compter uniquement sur l'instinct de survie pour nous protéger de la guerre. La dissuasion est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. L'Amérique a réparé ses forces; nous avons revigoré nos alliances et nos amitiés. Nous sommes disposés à entreprendre des négociations constructives avec l'Union soviétique.

46. Nous reconnaissons qu'il n'y a pas de saine solution de rechange aux négociations sur le contrôle des armements et autres questions entre nos deux nations, qui ont la capacité de détruire la civilisation telle que nous la connaissons aujourd'hui. J'estime que c'est là un point de vue partagé par pratiquement tous les pays du monde et par l'Union soviétique elle-même.

47. Je voudrais dire aujourd'hui ce que les Etats-Unis et l'Union soviétique peuvent accomplir ensemble dans les années à venir et les mesures concrètes qu'il nous faut prendre.

48. Du haut de cette tribune, je vois le siège du représentant de l'Union soviétique et, pas loin de ce siège, sur le côté, il y a le siège du représentant des Etats-Unis. Dans cette enceinte historique, il est évident qu'il n'y a pas une grande distance entre nous. En dehors de cette salle, bien qu'il y ait encore des divergences de vues, il y a de bonnes raisons pour faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire cette distance. C'est pour cela que nous sommes ici. N'est-ce pas là la raison d'être même de l'Organisation ?

49. Le 16 janvier dernier, je me suis fixé trois objectifs pour les relations soviéto-américaines, à même de fournir un ordre du jour pour les trois prochains mois.

50. Tout d'abord, j'ai dit qu'il nous faut trouver les moyens pour réduire — et éventuellement éliminer — la menace et l'emploi de la force pour résoudre les différends internationaux. Notre inquiétude quant à l'éventualité d'une guerre nucléaire ne saurait nous détourner des tragédies humaines terribles qui surgissent au niveau régional et dont j'ai parlé. Ensemble, nous avons une responsabilité particulière : contribuer aux solutions politiques de ces problèmes plutôt que de les exacerber en fournissant davantage d'armes.

51. Je propose que nos deux pays conviennent de s'engager à tenir des consultations périodiques, au niveau de la prise de décisions politique, sur les problèmes régionaux. Nous serions disposés, si les Soviétiques sont d'accord, à fournir des experts de haut niveau à des intervalles réguliers pour procéder à des échanges de vues approfondis. J'ai demandé au Secrétaire d'Etat, M. Shultz, d'explorer ce point de vue avec le Ministre des affaires étrangères, M. Gromyko. Les sphères d'influence sont des choses du passé. Les divergences d'intérêts entre les Américains et les Soviétiques ne le sont pas. L'objectif de ce dialogue politique est d'éviter les erreurs de calcul, de réduire le risque potentiel d'un affrontement soviéto-américain et d'aider les peuples des régions de conflit à trouver des solutions pacifiques.

52. Les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus à des accords d'importance historique sur certaines questions régionales. Le Traité de l'Etat autrichien et les accords de Berlin sont des exemples importants et durables. Décidons de parvenir à des accords du même genre à l'avenir.

53. Notre deuxième tâche doit être de trouver les moyens de réduire les stocks énormes d'armements qui existent dans le monde. Je suis décidé à redoubler d'efforts dans les négociations pour parvenir à des résultats concrets : à Genève, une interdiction complète des armes chimiques; à Vienne, des réductions réelles — à des niveaux inférieurs et égaux — des forces classiques de l'Union soviétique et des Etats-Unis, des pays du Pacte de Varsovie et des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; à Stockholm, des mesures concrètes et pratiques pour renforcer la confiance mutuelle, réduire le risque de guerre et réaffirmer les engagements concernant le non-recours à la force; dans le domaine des essais nucléaires, des améliorations dans la vérification pour

assurer le respect du traité sur la limitation des essais souterrains et les accords sur les explosions nucléaires pacifiques; dans le domaine de la non-prolifération, une étroite coopération pour renforcer les institutions internationales et des mesures visant à arrêter la diffusion des armes nucléaires, conjointement avec des efforts renouvelés pour répondre aux aspirations légitimes de toutes les nations qui attendent des Etats-Unis et de l'Union soviétique qu'ils réduisent substantiellement leurs propres arsenaux nucléaires. Les Soviétiques et nous-mêmes avons décidé de renforcer nos lignes directes de communication d'urgence, et nos discussions sur la non-prolifération nucléaire au cours des dernières années ont été utiles pour les deux parties. Nous estimons qu'il y a encore d'autres possibilités d'améliorer les communications dans ce domaine qui méritent d'être sérieusement étudiées.

54. J'estime que la proposition de l'Union soviétique pour entamer des pourparlers soviéto-américains à Vienne fournissait une excellente occasion de nous faire progresser vers ces objectifs. Nous sommes disposés à discuter d'une vaste gamme de questions intéressant les deux parties, telles que les rapports entre les forces défensives et offensives et ce que l'on a appelé la militarisation de l'espace. Au cours des conversations, nous pourrions envisager les mesures de limitation que les deux parties pourraient prendre pendant les négociations. Toutefois, en toute logique, tout accord dépendra de notre capacité à contrôler la compétition dans le domaine des armes offensives et de parvenir à une stabilité véritable à des niveaux substantiellement inférieurs d'armes nucléaires.

55. Dans tous ces domaines, notre approche sera conçue pour tenir compte des préoccupations exprimées par l'Union soviétique. On essaiera de fournir la base d'une percée historique dans le contrôle des armements. Je suis déçu que l'on n'ait pu commencer nos réunions au début de ce mois-ci à Vienne, date initialement proposée par l'Union soviétique. J'espère que l'on pourra commencer ces conversations d'ici la fin de l'année ou sitôt après.

56. La troisième tâche que j'ai fixée en janvier, c'était l'établissement de meilleurs rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui seraient marqués par une plus grande coopération et une plus grande compréhension.

57. Nous avons fait des progrès modestes. Nous sommes parvenus à un accord pour améliorer notre ligne d'urgence; nous avons prorogé notre accord économique de 10 ans; nous avons renforcé notre coopération consulaire et exploré la coordination des efforts de secours en mer.

58. Nous avons également offert d'augmenter d'une manière significative les quantités de céréales achetées par l'Union soviétique et d'accorder directement aux Soviétiques des droits de pêche au large des côtes des Etats-Unis. Mais nous pouvons faire bien davantage ensemble. Je suis particulièrement convaincu qu'il faut réduire les barrières entre les peuples des Etats-Unis et de l'Union soviétique, et entre nos dirigeants politiques, militaires et autres.

59. Toutes les mesures que j'ai mentionnées, et notamment les négociations sur le contrôle des armements, sont extrêmement importantes pour un processus graduel de paix. Il nous faut également étendre le processus de contrôle des armements, établir un "parapluie" beaucoup plus large — une carte routière, si l'on préfère, qui montrerait à quoi pourrait aboutir chacun de ces efforts pendant les 20 prochaines années. Cela permettrait de contribuer aux négociations graduelles et d'éviter de placer tous nos espoirs dans une seule série de négociations. Si les progrès sont retardés dans une série de pourparlers, ce cadre nouvellement établi nous permettrait de relancer d'autres négociations.

60. Aujourd'hui, pour éliminer cette grave menace de guerre nucléaire, j'invite tous les dirigeants du monde à s'unir en un nouveau commencement pour réaliser cet objectif final qu'est l'élimination de la terrible menace de guerre nucléaire qui pèse sur les peuples de la Terre. Nous avons besoin d'une approche nouvelle pour réduire les tensions internationales. L'histoire a montré sans l'ombre d'un doute qu'au-delà de la controverse, la course aux armements, qui a ses racines dans l'angoisse et la méfiance, peut être canalisée vers d'autres directions et éliminée, si l'on sait contrecarrer cette angoisse et cette méfiance.

61. A cette fin, je suggère à l'Union soviétique que l'on institutionnalise des réunions ministérielles ou au niveau gouvernemental entre nos deux pays sur l'ensemble des questions dont nous sommes saisis, y compris le problème des obstacles inutiles qui empêchent l'entente. Dans de tels pourparlers, nous pourrions, en particulier, envisager l'échange de plans militaires quinquennaux pour la mise au point d'armes et nos programmes d'achats. Nous accueillerions également avec satisfaction l'échange d'observateurs sur les lieux d'exercices militaires. Et je propose que l'on trouve un moyen de faire venir des experts soviétiques sur les lieux d'essais nucléaires des Etats-Unis et d'envoyer les nôtres sur les leurs, pour mesurer directement la puissance des essais d'armes nucléaires. Nous devrions faire en sorte que ces arrangements soient en vigueur d'ici au printemps prochain. J'espère que l'Union soviétique coopérera à cette entreprise et prendra des mesures réciproques permettant aux deux pays d'établir la base de vérification nécessaire pour limiter efficacement les essais nucléaires souterrains.

62. Je crois que de tels pourparlers permettraient de créer rapidement un nouveau climat de compréhension politique, climat nécessaire si l'on veut que les crises soient évitées et qu'un véritable contrôle des armements soit négocié. Certes, les réunions au sommet ont un rôle utile, mais il faut les préparer avec soin, et l'avantage, ici, est que les réunions au niveau ministériel fourniraient le genre de progrès qui prépare au mieux les entretiens à un niveau élevé entre nous-mêmes et les dirigeants soviétiques.

63. Quels progrès fera-t-on, et à quel rythme ? je n'en sais rien. Mais nous avons l'obligation morale d'essayer et d'essayer encore.

64. Certains écarteront peut-être ces propositions et mon optimisme comme étant un idéalisme américain simpliste et ils souligneront les problèmes du monde moderne et évoqueront l'histoire. Oui, si nous énumérons, d'année en année, de génération en génération, la liste des famines, des calamités, des guerres, des invasions que l'humanité a subies, cette liste s'allonge tellement et les attaques contre l'humanité sont si terrifiantes qu'il semble que l'esprit humain ne peut en supporter plus.

65. Mais n'est-ce pas là faire preuve de myopie et de peu de clairvoyance, et est-ce ainsi que l'on voit l'histoire ? Oui, les actes d'infamie et d'injustice sont tous dans les annales, mais ce qui ressort des pages de l'histoire, c'est l'audace des rêveurs, et les actes de ceux qui construisent et agissent. Ces choses forment l'histoire que nous racontons à nos enfants. Elles comprennent les faits les plus durables et frappants de l'histoire humaine, à savoir que, par le déchirement et la tragédie, l'homme a toujours osé percevoir l'esquisse du progrès humain, l'augmentation constante non seulement du bien-être matériel, mais aussi de la vision spirituelle de l'humanité.

> "Il y a eu des tyrans et des assassins, et ils peuvent sembler invincibles pendant quelque temps; mais, à la fin, ils tombent toujours. Songez-y... toujours. Tout au long de l'histoire, la voie de la vérité et de l'amour a toujours triomphé."

C'était là la conviction et la vision du Mahatma Gandhi, et c'est une vision qui reste toujours d'actualité.

66. "Tout est don", selon l'expression favorite d'un autre grand spiritualiste, un soldat espagnol qui a renoncé à la guerre pour emprunter le chemin de l'amour et de la paix. Et si l'on veut atteindre les deux grands objectifs de la Charte des Nations Unies — les rêves de paix et de dignité humaine — il faut retenir ces mots d'Ignace de Loyola : "Nous devons nous arrêter assez longtemps pour contempler les dons de Celui qui nous a créés : le don de la vie, le don de ce monde, le don de l'existence de l'autre."

67. Et le don du présent, car c'est ce présent, ce moment, que nous devons maintenant saisir. Je vous livre une réflexion du Mahatma Gandhi à propos de ceux qui pensent que les différends et les conflits du monde moderne sont trop difficiles à surmonter. Ces paroles ont été prononcées peu après que la recherche d'indépendance par Gandhi l'eut conduit en Grande-Bretagne :

> "Pendant mon séjour de trois mois en Angleterre et en Europe, je n'ai pas vécu une seule expérience qui m'a fait sentir qu'après tout l'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest. Au contraire, j'ai été plus que jamais convaincu que la nature humaine est la même, sous quelque climat qu'elle s'épanouisse, et que, si vous abordez les gens avec confiance et affection, vous aurez en retour dix fois plus de confiance et mille fois plus d'affection."

68. Au nom d'un monde pacifique, monde où la liberté et la dignité de l'homme sont respectées et protégées, abordons-nous les uns les autres avec 10 fois plus de confiance et mille fois plus d'affection. Un avenir nouveau nous attend. L'époque s'y prête, le moment est arrivé.

69. L'un des pères fondateurs de notre nation, Thomas Paine, a prononcé des paroles qui s'appliquent à nous tous qui sommes réunis ici aujourd'hui. Elles s'appliquent directement à tous ceux qui se trouvent dans cette salle. Il a dit : "Il est en notre pouvoir de rebâtir le monde".

70. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président des Etats-Unis d'Amérique pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

71. M. GUERREIRO (Brésil) [*interprétation de l'anglais**] : Monsieur le Président, je voudrais vous dire, au nom de ma délégation, combien je me réjouis de vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis certain de me faire l'interprète de toutes les délégations présentes dans cette salle en exprimant ma conviction que votre expérience et votre direction éclairée assureront le succès de nos travaux. Je saisis également cette occasion pour saluer en vous le représentant de la Zambie et du continent africain, avec lequel mon pays a des liens culturels, historiques et politiques étroits.

72. Qu'il me soit aussi permis de rendre un hommage bien mérité à M. Jorge Illueca pour la manière magistrale dont il a présidé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

73. C'est pour moi un privilège de féliciter le peuple et le Gouvernement du Brunéi Darussalam de leur entrée à l'Organisation. Je renouvelle mes meilleurs vœux de paix et de prospérité à ce pays avec lequel le Brésil entretient déjà des relations diplomatiques.

74. Nous faisons quotidiennement l'expérience de tensions et de crises internationales. Manifestement, les crises se chevauchent, se succèdent, et sont aggravées du fait qu'elles constituent un cercle vicieux. Plus que jamais, un changement ordonné s'impose.

75. Face à ce défi, le Brésil reste attaché aux principes fondamentaux de la vie internationale, qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies. Mon pays réaffirme que sa politique étrangère est attachée au noble but de la recherche de solutions pour promouvoir les causes universelles de la paix et du développement. Il maintient une attitude équilibrée face aux problèmes internationaux actuels.

76. Nous estimons que seule la confiance peut créer une base durable pour le dialogue et la coopération entre les nations.

77. Ce sont ces valeurs et cette volonté de changement qui inspirent mes paroles à l'ouverture du débat général.

78. Des périodes de crise, comme celle que nous traversons, se manifestent non seulement dans les faits, mais également dans les idées et dans la culture politique. L'Organisation ne saurait rester à l'abri des crises que connaît notre époque.

79. Nous avons hérité de la génération qui a fondé l'Organisation des Nations Unies un message qui refuse de juger selon deux poids deux mesures. Plus que jamais, il est nécessaire de retrouver le sens de ce message. Les puissants et les faibles, les alliés et les adversaires, doivent comprendre et respecter les critères qui régissent la vie internationale. Ce n'est qu'ainsi que le dialogue deviendra véritablement possible. C'est là l'une des raisons fondamentales des travaux accomplis au sein de l'Organisation.

80. Bien que les régimes autoritaires revêtent diverses formes, il ne semble pas juste, en cette année 1984, de confondre l'idéal de paix avec la tendance obstinée vers la guerre. On ne devrait pas invoquer la liberté, la justice ou le progrès pour dissimuler une volonté de

* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

domination. Le respect du principe universel de la Charte ne saurait faire l'objet d'arguties. L'égalité, c'est l'égalité; la souveraineté, c'est la souveraineté; la non-intervention, c'est la non-intervention. Ceux qui cèdent à des expédients, au détriment des valeurs indispensables à la crédibilité de l'Organisation, ne trompent qu'eux-mêmes.

81. Le Brésil a adopté des positions très claires, qui sont bien connues, en ce qui concerne les grands foyers de tension politique qui continuent à défier la capacité d'action de la communauté internationale. Après des années de débats et de négociations sur certaines de ces questions, un bon nombre de consensus ont été atteints.

82. On ne niera pas que l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est la meilleure voie vers l'autodétermination et l'indépendance de la Namibie. Dans la mesure où on suit cette voie, les signes de souplesse manifestés récemment par l'Afrique du Sud laissent prévoir que le dialogue et la négociation seront possibles. En outre, la communauté internationale condamne, de façon catégorique, la discrimination raciale, et c'est pourquoi les Nations Unies ne sauraient hésiter à condamner de façon absolue l'*apartheid*.

83. L'histoire a montré qu'en dehors des paramètres instaurés à l'origine par l'Organisation des Nations Unies, un règlement global, juste et durable du problème du Moyen-Orient ne saurait être envisagé. Les crises qui se sont succédé à la suite du refus de ces paramètres ont empêché, pendant plus d'une génération, que la paix ne s'instaure dans cette région troublée.

84. Au Moyen-Orient, comme dans d'autres régions, le Brésil condamne la persistance d'une politique de fait accompli, au mépris de la Charte des Nations Unies. Parmi les nombreuses victimes de la crise récente et persistante au Liban, nous devons déplorer la perte de nombreux soldats de forces multinationales qui opéraient là-bas. Cela devrait nous faire tous réfléchir, y compris les plus puissants, sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer dans le cadre des opérations de maintien de la paix en remplissant les mandats que la communauté internationale lui a confiés avec le plein appui du Conseil de sécurité.

85. Dans toutes les zones de tension, telles que l'Afghanistan et le Kampuchea, l'application du principe de non-intervention ne devrait tolérer aucune exception. Chaque fois que l'on constate des tentatives d'ingérence dans des processus politiques nationaux, que ce soit par la force ou par l'infiltration sous le couvert d'excuses techniques, elles devraient être condamnées par la communauté internationale. Il n'est plus possible de croire que l'on peut leurrer l'opinion publique en donnant une apparence légitime à de véritables actes d'intervention qui ont pour but de rechercher des avantages stratégiques ou le prestige.

86. En Amérique centrale, il n'y aura pas de solutions à long terme tant que l'on n'appliquera pas complètement les principes fondamentaux d'autodétermination, de respect mutuel entre les nations, et de la démocratie. C'est pourquoi il est vital que les travaux du Groupe de Contadora se poursuivent et soient menés à bon terme, car ce groupe est le mieux placé pour promouvoir une prise de conscience des problèmes de la région, dans leur contexte historique, social, politique, et dans leur complexité économique. De bonnes relations dans l'hémisphère dépendent actuellement, de façon cruciale, de la stabilité en Amérique centrale.

87. L'esprit de la Charte doit régner pour que le dialogue et la négociation puissent s'instaurer. A cet égard, il nous appartient d'exprimer nos remerciements au Secrétaire général qui, chaque fois que cela lui a été demandé, a usé de ses bons offices et a joué le rôle de médiateur, même dans des conditions difficiles, en sachant intervenir au moment opportun et avec la discrétion qui convenait en chaque occasion.

88. Il en va de même pour ce qui est de la question des îles Malvinas. Le rôle des Nations Unies continue d'être indispensable à une solution positive, et devrait consister à encourager une entente diplomatique entre les parties. C'est là une question qui touche directement les pays d'Amérique latine, qui ont adopté une position très ferme sur le fond du problème, en reconnaissant les droits de l'Argentine, et qui souhaitent dissiper les tensions dans une région destinée à connaître la paix et l'harmonie. Le moment est venu de faire preuve de cohérence et d'authenticité, de respecter les principes de la Charte en appliquant dans sa totalité la résolution 502 (1978) du Conseil de sécurité.

89. En ce qui concerne les problèmes critiques dont je viens de parler, l'Organisation n'a jamais manqué de prendre position et de recommander des solutions.

90. Mais l'absence de solutions effectives n'est pas due à une erreur d'appréciation : les problèmes persistent en raison de la fragmentation de la volonté politique de la communauté internationale. Alors que les mécanismes de prise de décisions et même d'application des décisions des Nations Unies restent paralysés, les formules de consensus négociées douloureusement se trouvent érodées. Dans la pratique, il en résulte bien souvent un recul déplorable par rapport à des accords entérinés officiellement dans cette instance. Je citerai, à titre d'exemple révélateur, le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolution S-10/2*], qui était consacrée au désarmement.

91. Il y a 39 ans, encore sous le choc d'un conflit sans précédent, l'Organisation des Nations Unies est née sous le signe de l'universalité et de l'égalité entre les nations. L'Organisation, de par son nom même, reflète les idéaux de solidarité et d'union, et en outre, reconnaît qu'aucune nation ne saurait vivre isolément. S'il y avait une bonne dose d'utopie dans cette vision, il y avait également une compréhension lucide des besoins véritables de l'humanité en matière de survie et de bien-être.

92. En notre siècle, aucune nation, aussi puissante soit-elle, ne peut défier la communauté internationale représentée ici, pas plus qu'elle ne peut s'exclure du dialogue avec d'autres nations. Aucun Etat n'entend légiférer seul pour le monde entier. En d'autres termes, pour être efficaces, les qualités requises pour conduire le monde sur le plan international doivent être pourvues d'un véritable sens démocratique : une telle conduite sera forte aussi longtemps qu'elle gardera sa valeur intrinsèque.

93. Le système international ne devrait pas être vertical et centralisé. Ce qui peut se répercuter sur

tous doit être décidé par tous. Cela vaut en particulier pour les deux sujets d'intérêt mondial qui ne sauraient être abordés séparément, à savoir la paix et le développement. Mais c'est précisément sur ces sujets d'une importance si vitale pour l'humanité que l'impasse politique se fait sentir et que les équations de puissance l'emportent sur le dialogue démocratique.

94. En août dernier, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la Conférence sur le désarmement, où j'ai réitéré les craintes croissantes de mon pays face à l'accélération de la course aux armements[2]. J'ai annoncé alors que le Brésil avait entériné la Déclaration commune que six chefs d'Etat ou de gouvernement avaient adressée aux puissances nucléaires le 22 mai 1984, et j'ai cité l'extrait suivant : "C'est à ces Etats [nucléaires] qu'il appartient au premier chef de prévenir une catastrophe nucléaire, mais le problème est beaucoup trop important pour que la responsabilité en soit laissée à eux seuls" [*voir A/39/277, annexe*].

95. Pour accomplir une telle tâche, une tâche de première priorité, une prise de décisions au niveau international doit effectivement comprendre une participation large et représentative de la communauté des nations. Cela mettrait un terme au monologue actuel marqué par l'intransigeance, qui a remplacé le processus de négociation entre ceux qui, par le dialogue, devraient assumer la responsabilité principale de notre sécurité à tous. Sous une influence aussi paralysante, les discussions sur le "contrôle des armes" risquent de manquer complètement leur objectif final, c'est-à-dire le désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

96. La dynamique de la confrontation, sous ses différentes formes doctrinales, ne conduit qu'à des niveaux plus élevés de terreur, et non de sécurité. L'intelligence politique a déjà identifié cette rationalisation tragique de la volonté de détenir le pouvoir.

97. La paix ne saurait être un mirage. Elle ne saurait s'enliser dans la spirale de la course aux armements. Il n'y a pas d'autre solution que la paix, et la paix naît d'un ordre juste et crédible, et non pas d'un équilibre de méfiance. Telle est la leçon fondamentale de la Charte des Nations Unies.

98. C'est au niveau économique que la crise contemporaine revêt sa dimension la plus délicate, mais la dynamique qui l'anime est essentiellement politique. Les voies de la paix et du développement ne sauraient être que parallèles. Nous nous trouvons dans une situation spéciale, qui nous oblige à remonter aux origines, sans illusions ni prétextes.

99. Le Brésil ne renonce pas à ses perspectives de développement. Il ne saurait accepter de voir réduire la place qu'il est arrivé à occuper dans le commerce international dans le cadre de règlements légitimement concertés. Mon pays a lutté longtemps dans les instances compétentes en vue de parvenir à corriger certaines insuffisances de la structure économique mondiale, dont nous sommes aujourd'hui l'une des principales victimes.

100. A l'Assemblée générale, j'ai exprimé à plusieurs reprises l'inquiétude du Brésil devant la direction que prenait l'économie internationale au cours de ces quelques dernières années. J'ai souvent réitéré, et ce de diverses manières, un appel en faveur d'un effort international résolu destiné à surmonter les effets d'une grande crise économique mondiale. J'ai réaffirmé la nécessité qu'il y a à renverser une tendance croissante à l'affaiblissement d'une entité des plus précieuses, que nous nous étions tous efforcés d'instaurer pendant la période d'après-guerre, à savoir la coopération internationale au service du développement, en tant que facteur indispensable à la gestion d'un système commercial et financier qui est sans aucun doute précaire et instable.

101. A un certain stade, j'ai déclaré que : "lorsque l'économie mondiale se diversifie largement et lorsque les problèmes prennent une dimension universelle, il ne s'agit plus de savoir comment obtenir des avantages unilatéraux mais bien de définir ensemble une manière viable de gouverner un système de plus en plus instable".

102. Des événements récents, comme la réduction de l'inflation et la reprise de la croissance dans certains pays développés, semblent démontrer la validité du recours à des politiques unilatérales par l'un ou l'autre des principaux pays développés. Aussi positive que puisse être la reprise à laquelle nous assistons dans certaines économies développées, on ne saurait nier que cette reprise est limitée et qu'elle mène à une escalade excessive du coefficient d'instabilité du système économique international.

103. On ne saurait nier non plus que, du fait d'un recours à des politiques unilatérales, des mécanismes pervers ont fait leur apparition, mécanismes grâce auxquels des pays débiteurs sont poussés à transférer des ressources qui subventionnent la prospérité de nations riches. Pis encore, ces nations débitrices voient leurs perspectives de développement se rétrécir sous l'impact, souvent écrasant, de mesures adoptées par les grandes puissances industrielles.

104. On ne saurait trouver la solution des problèmes urgents que présente l'économie internationale dans des actes individuels ou des conceptions à court terme, et l'on ne saurait non plus la concevoir en tant que sous-produit de la reprise de tel ou tel pays développé. Cela est d'autant plus vrai quand une telle reprise, soumise à de forts éléments d'incertitude et de risque, a des effets restrictifs sur les possibilités d'expansion des autres pays, et notamment des pays les plus lourdement endettés.

105. La voie qui devrait nous mener vers une reprise saine et continue de l'économie internationale ne saurait donc passer par une relance précaire de quelques économies et se faire au moyen d'une tentative, inévitablement condamnée à l'échec, de maintenir une politique économique dont les effets rétréciraient les perspectives de développement des nations du tiers monde.

106. Les tensions sociales et politiques auxquelles ces pays ont été soumis ne sauraient durer beaucoup plus longtemps. Leurs peuples ne sauraient non plus continuer de vivre indéfiniment à la merci des fluctuations abruptes de taux d'intérêt déjà intolérablement élevés, étant donné la disponibilité de mouvements de capitaux et les conditions d'accès aux marchés internationaux.

107. Il y a eu, ces dernières années, des épisodes de résistance à l'action internationale concertée des pays développés, comme le montrent l'absence de résultats de la Réunion internationale sur la coopération et le

développement tenue à Cancún en 1981, les obstacles placés sur la voie des négociations globales, l'échec de la dernière session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le non-respect des principes et engagements de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Etant donné la situation extrêmement défavorable, le moment est venu d'ouvrir des voies nouvelles dans le sens des objectifs définis par le président Figueiredo, lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée à la trente-septième session [*5e séance*], à savoir la nécessité de restructurer l'ordre économique international.

108. Le rejet du dialogue et de l'action concertée entre gouvernements, ces deux dernières années, a eu des conséquences particulièrement visibles, caractérisées par la crise de la dette qui a eu des résultats dévastateurs en Amérique latine. Les pays dont les efforts en vue de maintenir un taux de croissance suffisant dans les années 70 — ce qui était à l'époque important pour soutenir le niveau d'activité économique dans le monde développé — se voient aujourd'hui punis avec de sévères pressions récessives, à cause d'événements indépendants de leur volonté. Cela n'est certainement pas la meilleure manière de les récompenser pour la contribution importante qu'ils ont faite à la prospérité de l'économie mondiale.

109. Le monde en développement n'a pas refusé de donner des indications claires de sa volonté d'entamer un dialogue réaliste et constructif, comme le montrent plusieurs déclarations prononcées dans des instances aussi variées que le Conseil économique et social, la CNUCED, le GATT et le FMI. Leur volonté de le faire a été renforcée par un mouvement interne croissant au niveau de la coopération Sud-Sud et des contacts interrégionaux.

110. Pour ce qui est de l'Amérique latine, trois mesures importantes ont été adoptées dans la recherche d'un dialogue avec le monde développé lors de la Conférence économique latino-américaine, qui a eu lieu à Quito, en janvier dernier, et plus récemment, dans des réunions tenues à Carthagène en juin et à Mar del Plata ce mois-ci par 11 pays particulièrement touchés par la question de la dette.

111. A Quito, à Carthagène et à Mar del Plata, les pays latino-américains, agissant de manière modérée, objective et pragmatique, ont avancé une série de principes politiques qui, à leur avis, devraient régir les rapports entre débiteurs et créanciers. Ils ont mis l'accent sur la nécessité pour les créanciers de reconnaître leur part de responsabilité dans le règlement du problème de la dette ainsi que l'importance de la symétrie et de l'équité dans la répartition du fardeau des ajustements requis.

112. A Carthagène, en particulier, les pays participants ont adopté une mesure importante en exprimant clairement et vigoureusement leur volonté politique d'agir ensemble dans la recherche d'un dialogue avec les gouvernements des nations créditrices pour examiner les aspects généraux de la question de la dette. Comme l'indique le Consensus de Carthagène [*voir A/39/331*], la question de la dette exige un examen politique au niveau international, car elle a des conséquences politiques et sociales manifestes. Seule la volonté des gouvernements et des pays créditeurs et débiteurs permettra de modifier les conditions qui entravent la réalisation de solutions durables aux problèmes qui ne peuvent pas être réglés exclusivement par un dialogue avec les banques, par une action isolée de la part des institutions financières internationales ou par le simple comportement des marchés.

113. Les Ministres des relations extérieures et les Ministres des finances des 11 pays réunis à Carthagène se sont réunis à Mar del Plata les 13 et 14 de ce mois pour demander un dialogue avec les gouvernements des nations créditrices. Dans le Communiqué de Mar del Plata [*voir A/39/554*], ils ont insisté sur la nécessité d'une réunion consacrée à la question de la dette pour alléger le fardeau des nations endettées. Ce dialogue, qui tiendra compte, bien entendu, des intérêts de toutes les parties intéressées, est considéré comme indispensable à la solution de problèmes qui ne sauraient rester à la merci des vicissitudes d'un climat économique international fort instable. Espérons que, cette fois-ci, notre appel n'aura pas été vain.

114. Comme la paix, le développement menace de devenir un mirage aux yeux des pays les plus faibles. Si j'insiste sur cette corrélation, c'est pour souligner que, dans le domaine politique comme dans le domaine économique, les difficultés auxquelles nous faisons face découlent de la structure même du système international, qui résiste à un changement qui ne serait pas dû à la puissance.

115. Nous ne pouvons plus refuser de voir que, si les distorsions actuelles persistent, la crise touchera tout le monde, pauvres et riches, débiteurs et créanciers. En cette fin de siècle, le monde économique, tout comme le monde politique, est devenu indivisible. L'interdépendance n'est pas une image de rhétorique, mais bien une nécessité historique qui exige une action politique dans le sens de la coopération et non pas de la régression et de l'isolement.

116. Pour conclure, je voudrais revenir sur mes observations initiales au sujet du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui.

117. Trop fréquemment, l'Organisation est devenue la scène d'affrontements stériles, comme le président Figueiredo l'a déclaré lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée générale, en 1982. En reconnaissant la paralysie virtuelle du mécanisme de la diplomatie multilatérale, le Brésil poursuit un objectif plus important : le maintien et le perfectionnement de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle devienne ce qu'elle doit être, à savoir l'instance par excellence où se règlent les différends entre Etats et où la coopération internationale est encouragée.

118. Le Brésil ne fait pas sienne l'affirmation selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est condamnée à devenir un anachronisme. Ce qui est anachronique, au contraire, c'est de rejeter le dialogue démocratique au sein de la communauté des nations, c'est de rejeter les aspirations authentiques et les formules de consensus résultant d'efforts de négociation longs et ardus, c'est de s'accommoder d'un fossé croissant entre les nations du nord et du sud, dans la répartition des richesses.

119. Il y a des raisons de se sentir rassuré et optimiste si nous tirons la leçon de l'expérience. Au moment où le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies approche, celle-ci a une perception douloureuse mais aussi plus nette de ses

limites. Cette perception est courageusement reflétée dans les rapports sur l'activité de l'Organisation que le Secrétaire général a présentés à l'Assemblée ces trois dernières années. Les propositions qu'il fait pour augmenter le potentiel de l'Organisation sont opportunes et précieuses. Toutefois, son avertissement selon lequel nous sommes "périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale"[3] reste dangereusement valable.

120. Jamais l'humanité n'a été aussi indissolublement unie dans son destin; et pourtant — et c'est là le danger — la capacité d'action de la communauté internationale s'affaiblit chaque jour.

121. L'Organisation des Nations Unies souffre une fois de plus des effets destructeurs de la rivalité entre superpuissances. Il serait peu sage de méconnaître les réalités de la puissance dans la vie internationale. Néanmoins, il est tout aussi réaliste de noter que la force se justifie lorsque l'intelligence politique et l'esprit créateur ont échoué. Une grande menace nous attend : celle d'une régression doctrinaire tragique en ce qui concerne les normes qui régissent les relations entre nations. En temps de crise, l'égoïsme national prospère toujours.

122. Une fois de plus, il faut déclarer que la Charte des Nations Unies est un patrimoine commun de sagesse politique. L'Organisation des Nations Unies n'est pas le monopole d'un pays ou d'un bloc de pays; elle n'est pas non plus condamnée à l'immobilisme. Les efforts en vue de réaliser l'harmonie doivent respecter les différences entre les individus aussi bien qu'entre les peuples. En réaffirmant cette philosophie, qui est la responsabilité de tous, riches et pauvres, puissants et faibles, on préserve un héritage spirituel difficilement acquis; le Brésil y reste fidèlement engagé.

123. M. TALEB IBRAHIMI (Algérie) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, votre accession à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale fait grand plaisir à la délégation algérienne et lui apporte de nombreuses raisons de satisfaction. Le choix qui s'est porté sur vous récompense, en votre personne, des compétences reconnues et une expérience appréciée, tout comme il est un témoignage de reconnaissance de la communauté internationale à l'endroit du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui s'est engagé en faveur de la cause de la libération de ce territoire et du recouvrement de la plénitude des droits de son peuple, et investi dans cette cause une somme d'efforts hautement louables.

124. Ce choix est aussi naturellement un hommage rendu à la Zambie, votre pays, dont les initiatives et les actions ont constamment démontré un attachement profond à la réhabilitation du droit partout où une atteinte lui est portée et à une restauration de la justice là où elle est défiée. Cet attachement que nourissent le patrimoine de votre pays et sa tradition a trouvé, en la sagesse du président Kenneth Kaunda et sa vision éclairée, la force de son expression et les voies de son accomplissement.

125. Votre appartenance à l'Afrique donne au choix qui s'est formé sur votre nom une dimension additionnelle, celle de la présence africaine qui vient à cette session, avec une acuité nouvelle, faire envers la communauté internationale, ici réunie, acte d'interpellation au regard de tout ce qui reste à entreprendre pour que partout, en notre continent, triomphe l'aspiration de ses peuples à décider librement de leur destin et soient assurés les moyens d'améliorer leurs conditions de vie.

126. Votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, a mérité des Nations Unies. Dans un environnement mondial intensément troublé, il s'est employé à apporter sa part — qui fut grande — à l'entreprise commune de restauration du dialogue et de la confiance qui font, en ces temps, si vitalement défaut à la communauté humaine.

127. La délégation algérienne associe à ces félicitations et à cet hommage le Secrétaire général, dont on ne saurait assez louer l'action et les initiatives méritoires pour affirmer, dans l'apaisement des tensions et le règlement pacifique des conflits, la contribution des Nations Unies, la force de leurs principes et la justesse de leur dessein de paix et de prospérité universelles.

128. La délégation algérienne a aussi le plaisir de souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies.

129. Au moment de la rétrospective et de l'évaluation de ce qui a été accompli pour mieux mesurer ce qui reste à entreprendre, rien ne permet un constat de meilleure augure. Les préoccupations qui s'expriment, l'incertitude qui s'amplifie et les replis sur soi qui s'affirment continueront vu la dégradation de l'environnement international.

130. L'exacerbation de la confrontation Est-Ouest, de même que le regain d'activisme impérialiste, mettent en jeu la paix mondiale et portent de graves entraves à la coopération entre les nations. On assiste à la remise en cause continuelle des rares acquis de la détente dont le Mouvement des pays non alignés a salué l'avènement parce qu'elle pouvait devenir universelle.

131. De même se font également pressantes et pesantes les velléités de réduire les aspirations de nos peuples et les intérêts de nos nations aux termes du clivage Est-Ouest et à sa vision. La recherche de sphères d'influence, d'Etats-relais ou de points d'appui stratégiques demeure au cœur des rapports antagonistes de puissance. Le droit naturel des peuples à la liberté comme le droit souverain des Etats au libre choix de leurs moyens d'édification nationale restent l'objet d'entraves ou d'atteintes plus graves. Les relations de coopération et d'échange entre Etats sont assujetties à des approches restrictives, pensées et conduites en termes d'allégeance ou d'obédience politiques.

132. L'escalade de la course aux armements allie, au même niveau élevé de sophistication et de destruction, l'horreur à l'absurde. L'espace lui-même s'ouvre aux rivalités et aux affrontements du futur dont les prospectives hallucinantes ne rendent qu'une idée faible. Ainsi donc, la crise des relations internationales est parvenue à des seuils jamais atteints. Celle-ci s'accompagne d'une rupture sans précédent du dialogue et de la communication. Cette rupture exacerbe la crise, renforce la méfiance, accroît l'incertitude et trouble dangereusement l'horizon mondial; elle perturbe tout aussi gravement les rares perspectives encore possibles.

133. Faut-il l'observer encore, une crise économique mondiale double cette crise et s'en nourrit. L'analyse de tous les événements internationaux récents mène à la conclusion que la coopération internationale pour le développement recule constamment.

134. Les menaces si présentes sur le système monétaire et financier international n'ont pas suffi à éveiller l'attention sur ce qui concerne le problème crucial du financement du développement. La situation économique de l'Afrique, dont rien ne peut rendre la réalité tragique, a suscité initiatives, recommandations et programmes d'action, qui se sont tous heurtés à l'obstruction et, au mieux, à l'indifférence. Le marché des matières premières, le commerce international d'une manière générale, le désordre monétaire et l'accès à la technologie et aux marchés des capitaux sont au cœur de déséquilibres fondamentaux de l'économie mondiale contemporaine.

135. En une ère d'interdépendance objective, il n'est pas de place pour des visions étroites de l'ordre mondial. Face à l'évidence de l'interrelation des problèmes et de l'interpénétration des secteurs d'activités humaines, il est vain de réduire la solution à la recherche d'actions sectorielles ou parcellaires. Il est tout aussi vain de parier sur la relance, au demeurant si fragile et si précaire, chez quelques-uns sans l'assurance du développement pour tous les autres.

136. Cette réalité qui s'impose avec force à la communauté internationale renvoie, essentiellement, aux structures du système actuel des relations internationales. Les mutations en cours, pour aussi diverses que soient leurs origines et variés leurs modes de manifestation ou de déploiement, convergent vers la nécessité d'une action structurelle. L'économie mondiale contemporaine ne peut se contenter d'être simplement soumise à l'ordre naturel des choses. Dans une situation d'inégalité critique des moyens et des opportunités de croissance ou de développement, les régulations naturelles consolident les aires d'opulence qui existent et élargissent les espaces de dénuement là où ils subsistent.

137. Que conclure de tout cela sinon que nous semblons déterminés, ou du moins résignés, à ne concevoir la cohabitation entre nos peuples et nos nations qu'à travers, d'une part, le primat de la force et des prétentions à la prépondérance et, d'autre part, l'exploitation visant à garder le plus grand nombre dans le statut d'exclus de la prospérité et du bien-être.

138. A tout cela qui provient d'une fascination pour la destruction, n'y aurait-il pas d'alternative dans la raison ? Dans l'avancée de l'humanité vers l'accomplissement de son destin, n'y aurait-il que la fatalité de la peur pour dissuader et la certitude d'une annihilation mutuelle pour que règne la paix sur la terre des hommes ? Le génie humain et les ressources si vastes de ce monde ne permettent-ils pas, pour tous et avec la participation de tous, une autre destinée que celle de l'opulence de quelques-uns au prix du dénuement du plus grand nombre ?

139. L'assainissement des relations internationales et l'établissement d'un ordre universel nouveau demandent l'adhésion et la participation collective. Dans l'édifice de paix, de justice et de progrès, chacun a sa pierre à apporter.

140. Instruite de sa guerre de libération nationale et se reconnaissant intimement en l'idéal de non-alignement, l'Algérie s'est imposé de devoir observer strictement les principes qui mènent à la coopération, à l'entente et à l'échange entre les nations. L'Algérie s'est fait aussi le devoir de contribuer, pour sa part, à ce que, partout et en toutes circonstances, prévalent la politique de bon voisinage, la solution négociée des conflits, la satisfaction des aspirations légitimes des peuples dans le respect de l'identité, des options et des droits de tous.

141. Ce même devoir guide la conduite de l'Algérie dans la région à laquelle elle appartient, à savoir le Grand Maghreb arabe. Pour mon pays, la construction du Grand Maghreb est l'expression de la conscience d'une communauté de destin et, par là, du déterminisme de l'histoire elle-même. Elle illustre la conviction que ce qui nous rassemble donne de la légitimité à nos ambitions, de la grandeur à nos objectifs et de la crédibilité à nos moyens de les atteindre. Elle exprime la foi en toutes les capacités disponibles pour transcender les aléas du temps ou les pesanteurs du moment, car on ne peut croire qu'ils puissent indéfiniment faire entrave à une œuvre unitaire si largement partagée et si intimement voulue. Pour édifier cet ensemble, il y a des impératifs et des exigences à satisfaire. Parmi les premiers, il faut réunir les conditions les plus favorables, définir des principes clairs et établir des bases saines pour faire converger les volontés et les efforts.

142. Est-il besoin de dire qu'il est évident que l'édification du Grand Maghreb arabe répond aussi essentiellement aux besoins de nos processus de développement nationaux, en mobilisant nos potentiels et nos complémentarités, car sans cela, la dislocation des rangs, les ressources gâchées et les opportunités perdues causeraient inévitablement préjudice et dommage ou reculeraient alors qu'il est impératif d'avancer pour se hisser aux niveaux qu'exigent désespérément les besoins de nos peuples. Il n'y aurait, enfin, que désunion là où l'effort collectif et la volonté de dépasser les circonstances peuvent et doivent faire de cet effort une entreprise unitaire authentique.

143. Dans la conduite de cette entreprise, il est des réalités régionales dont il faut tenir compte, comme il est des possibilités réelles actuelles dont il faut tirer parti. Il est essentiel que des réalités cachées ne dégénèrent pas en obstacles tout comme il est essentiel qu'une sous-évaluation des possibilités disponibles ne conduise à la résignation et à l'attentisme.

144. En tout cela, la seule entreprise unitaire lucide, cohérente et de nature à recueillir la confiance et l'adhésion de nos peuples est celle qui fait front aux réalités sans les ignorer par facilité ou par calcul à courte vue.

145. Les leçons combien pertinentes tirées des expériences passées, la force de notre attachement à l'idéal unitaire, de même que le respect légitime des aspirations de nos peuples commandent, en cela aussi, la clairvoyance dans l'approche et la rigueur dans les étapes à organiser et à franchir.

146. Il est un fait dont il est crucial de se convaincre, à savoir que toute action unitaire qui se soustrait ou croit pouvoir se soustraire à ces impératifs est vouée à demeurer sans effet. S'agissant du destin de peuples et de l'avenir de pays, la croyance volontariste, pour

aussi digne de respect qu'elle soit, ne peut suppléer la clarté et la méthode nécessaires, de même que la spontanéité, pour aussi créatrice qu'elle puisse être, ne peut prévaloir sur le besoin de rigueur et sur la construction progressive fondée sur l'acquis.

147. Le traité de fraternité et de concorde, qui recueille l'adhésion de la Mauritanie, de la Tunisie et de l'Algérie, est imprégné de ces impératifs; il existe parce qu'il a tenu compte de ces exigences, l'objectif cardinal demeurant celui de la création de l'environnement le plus sain et de l'instauration du cadre le plus stimulant pour l'unité du Grand Maghreb.

148. Ce traité a une philosophie, celle de l'unité, et l'ensemble de ses dispositions témoignent d'une volonté d'action orientée vers cette fin. Tirant expérience du passé, il en a intégré les leçons au plan de la démarche adoptée et des objectifs fixés. Ce traité est ouvert à tous ceux qu'anime une croyance sincère en l'unité maghrébine et que guide une volonté réelle de réunir tout ce qui contribue à son succès.

149. Le projet du Grand Maghreb ne peut être réalisé que par des actions qui, en évitant la précipitation qui pourrait être dangereuse et l'action velléitaire, sont pensées, mûries et organisées. Ce projet est celui d'une œuvre qui rassemble ce qui peut être rassemblé et qui ne divise pas davantage ce qui peut être mis en commun. Le projet du Grand Maghreb ne peut se donner qu'un dessein, celui qui, se libérant des objectifs conjoncturels, s'emploie à répondre à l'attente véritable de tous les peuples de la région.

150. Dans notre région, l'entente, la paix et la coopération restent à construire. Les possibilités doivent être réunies pour le bien collectif; il y a aussi, essentiellement, la volonté et la détermination, et celles-ci sont résolues, en mon pays, à travailler au bon voisinage actif dans les intérêts les mieux compris de tous les peuples de la région.

151. La construction du Grand Maghreb offre les conditions uniques de transcender les incompréhensions, les tensions ou les conflits dans la région, en particulier au Sahara occidental. Si l'édification du Grand Maghreb procure les conditions du juste règlement de ce conflit, il est tout également clair que rien ne devrait, en cette édification, altérer les droits nationaux du peuple du Sahara occidental, y porter atteinte ou y nuire.

152. Il ne peut en être autrement pour mon pays, pour l'Afrique et pour la communauté internationale dans son ensemble pour laquelle la question du Sahara occidental fait partie du processus de décolonisation à parachever. Telle est, en particulier et en l'espèce, la perception de l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*] exprimée dans la résolution AHG/Res.104 (XIX), que la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a adoptée à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juin 1983, et que l'Organisation des Nations Unies a fait sienne dans sa résolution 38/40. Cette perception fait l'objet du consensus africain et celui de la communauté internationale dans son ensemble. A travers l'OUA et les Nations Unies dont l'action et les initiatives se complètent et se soutiennent mutuellement, en cette affaire, les voies d'un juste règlement demeurent ouvertes. L'OUA, en particulier, procure le cadre naturel et les moyens nécessaires de ce juste règlement. Ce cadre n'a pas été utilisé et ces moyens ont été mis en échec, bien que le Président en exercice de l'OUA et le Comité de mise en œuvre créé par l'organisation continentale aient entrepris tout ce qui pouvait l'être pour que soit, enfin, emprunté le chemin de la paix, et bien que la République arabe sahraouie démocratique ait largement montré son attachement à la réconciliation entre les peuples frères du Maroc et du Sahara occidental. Le Président en exercice de l'OUA et, avec lui, l'Afrique entière ont situé les responsabilités de l'impasse actuelle. On peut donc mesurer l'ouverture et la disponibilité des uns que tentent, vainement faut-il le dire, de mettre en échec le raidissement et l'intransigeance des autres. Ainsi donc, à la veille de la vingtième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, ceux qui ont assumé leur devoir sont connus comme sont connus ceux qui s'y sont soustraits. L'Algérie ose encore croire que l'œuvre de paix n'a ni épuisé ses ressources ni dit son dernier mot.

153. Pour autant que prévale la prise de conscience des intérêts supérieurs de notre région sur la croyance en l'accoutumance au fait accompli, pour autant, aussi, que prévale la conviction qu'il n'est pas d'alternative positive à la stabilité, à la sécurité et au progrès du Grand Maghreb sans garantir les droits légitimes de tous ses peuples, cette œuvre reste digne de la poursuite de nos efforts, de notre disponibilité constante et de notre volonté de faire tout pour que la logique de la force cède le pas à l'exigence de paix et que le besoin d'entente et de concorde prime les conflits et les désunions.

154. C'est dire combien, en cette étape si cruciale et si lourde d'enjeux, l'action de l'OUA requiert la contribution et le soutien des Nations Unies. C'est dire aussi combien, aujourd'hui et ici, il est nécessaire que toute la communauté internationale comprenne clairement tout ce qui est en cause dans notre région et l'évalue justement.

155. La même contribution et le même soutien de la part des Nations Unies sont dus à l'OUA dans son entreprise de paix au Tchad.

156. C'est le lieu, ici, de prendre acte de l'amorce du retrait des troupes étrangères du Tchad que l'OUA a érigé en condition primordiale pour la cessation des affrontements fratricides en ce pays. Cela a été rendu possible grâce aux pressions constantes de l'Afrique et à sa ferme détermination pour que les Tchadiens eux-mêmes décident librement du destin du Tchad. Le commencement du processus de retrait des troupes étrangères de ce territoire représente, dès lors, un pas vers la réconciliation nationale au Tchad et, en conséquence, un jalon dans la mise en œuvre du consensus africain. Il faut continuer à exercer les mêmes pressions, à déployer les mêmes efforts et à montrer la même fermeté dans la détermination pour que ce retrait, loin de traduire les seules préoccupations des puissances étrangères, soit conduit dans le strict respect de l'unité nationale du Tchad et de la plénitude de son intégrité territoriale.

157. L'Algérie, pour sa part, attentive à tout développement en cette région, demeure décidée à contribuer à tout ce qui peut permettre la pleine mise en œuvre des décisions africaines et, par elles, le rétablissement de l'entente et la concorde entre tous les

Tchadiens et est prête à faire tout son possible pour atteindre ce but.

158. En Afrique australe, le défi de l'*apartheid* reste entier. Ainsi, un crime contre l'humanité, un fait colonial et une politique d'expansion et d'agression demeurent impunis. Des ravalements constitutionnels ont tenté, avec le sort que l'on sait, de conférer légalité ou légitimité à un système dont on ne saurait croire qu'il soit, de par son essence même, susceptible d'aménagements ou de réformes; la négation de l'humain ne peut se muer en promotion de l'homme; l'agression et l'expansion qui font la nature de l'*apartheid* sont là pour convaincre, s'il en était encore besoin, qu'il n'est de mutation salutaire dans ce système que sa disparition elle-même; un crime contre l'humanité ne s'absout pas, il se punit.

159. L'*apartheid* érige en Afrique australe, avec des complaisances et des complicités, un dispositif d'ambitions hégémoniques sur l'ensemble de la région. La résistance nationale sud-africaine révèle chaque jour au monde la force de ses aspirations et sa revendication essentielle qui est la satisfaction de ses droits; de surcroît, l'attitude de rare lucidité et de courage adoptée par les communautés sud-africaines opprimées a apporté à l'*apartheid*, au-delà d'un désaveu cinglant, la démonstration que, dans une situation de totale oppression, il est vain de miser sur la division pour mieux asseoir la domination et l'exploitation.

160. En Namibie, une autre manifestation de l'*apartheid* persiste : l'occupation coloniale d'un territoire que les Nations Unies elles-mêmes doivent mener à l'indépendance. Des liens et des conditions sont établis, faisant obstacle au déroulement régulier de ce processus qui jouit de l'adhésion unanime de la communauté internationale. Ces liens sont indus comme sont inacceptables tous les préalables procédant de calculs extérieurs qui entravent l'indépendance de la Namibie. La South West Africa People's Organization est l'unique et authentique représentant du peuple namibien. L'application sans altération de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste le cadre et l'instrument de la décolonisation, aujourd'hui freinée ou pervertie, de ce sol africain.

161. Un défi de même nature et de même envergure confronte la communauté internationale au Moyen-Orient. En cette région, la satisfaction des droits nationaux du peuple palestinien est mise en échec; des territoires d'Etats arabes sont occupés ou annexés et la sécurité de ceux-ci est menacée. L'occupation du sud du Liban entrave l'unité nationale du Liban. L'alliance stratégique israélo-américaine fournit à l'expansionnisme sioniste la caution de ses actions et les moyens d'arriver à ses fins. Pourtant, tout dans l'expérience si lourde d'avatars en cette région tend vers une seule conclusion, à savoir qu'il n'est pas de paix juste et durable au Moyen-Orient sans la satisfaction des droits nationaux du peuple palestinien dont la négation demeure au cœur de la crise en cette région.

162. Le martyre du peuple palestinien et sa résistance nationale imposent un devoir à la communauté internationale qui est, en tout premier lieu, de s'employer à faire prévaloir le droit du peuple palestinien à un Etat indépendant sur sa terre historique, sous l'autorité de l'Organisation de libération de la Palestine [*OLP*], son représentant unique, authentique et légitime. Dans ce contexte, l'action pour la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient assurant à l'OLP une participation pleine et effective représente une priorité cardinale des Nations Unies.

163. Il est aussi une autre priorité, singulièrement pour mon pays, celle de la cohésion, de l'unité et du renforcement de la capacité d'action de l'OLP. C'est en cela que réside l'établissement d'une plate-forme politique d'initiative et d'action emportant l'adhésion authentique de tous les Palestiniens, cimentant toutes les potentialités arabes et, au-delà, fournissant à la communauté internationale le cadre de sa solidarité et de son soutien à la cause palestinienne.

164. D'autres conflits et foyers de crise dans le monde persistent, s'exacerbent ou se développent. Ils suscitent en nous de légitimes préoccupations.

165. La persistance et le développement tragique de la guerre entre l'Iraq et l'Iran nous affectent profondément. C'est parce qu'elle croit qu'une juste solution est possible et faisable que l'Algérie n'a cessé de travailler pour réunir les conditions nécessaires d'une solution politique, qui ne peut que servir les intérêts les mieux compris des peuples frères d'Iraq et d'Iran et, à travers eux, ceux de l'unité de nos rangs que nous impose une communauté de destin.

166. La question de Chypre est aussi présente, et elle nous rappelle la nécessité de tout entreprendre pour amener l'entente et la concorde entre les deux communautés chypriotes. A cette fin, il est essentiel que soient respectés par tous l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le statut non aligné de la République de Chypre. Nous osons croire que cette exigence essentielle prévaudra sur les effets encore maîtrisables des développements récents regrettables. A cet égard, un encouragement particulier est dû aux initiatives persévérantes du Secrétaire général.

167. La montée de la tension en Amérique centrale est l'objet de nos inquiétudes. Ce qui est fondamentalement en cause dans cette région reste le droit des peuples à choisir librement leur propre système politique et économique et leur voie de développement sans interférence, contrainte ou entrave. On ne peut continuer à nier indéfiniment cette réalité que le Groupe de Contadora a eu le mérite de mettre en lumière en proposant une approche novatrice pour le règlement des problèmes qui se posent en Amérique centrale. La communauté internationale se doit de lui prêter soutien et assistance dans son action permanente en faveur de la restauration de la paix et de la stabilité dans cette région.

168. L'escalade dans la course aux armements est une cause importante de la détérioration des relations internationales contemporaines d'autant plus que ses retombées sont accompagnées d'une rupture des négociations sur le désarmement. Il est impérieux que ces négociations soient reprises dans un esprit de loyauté et de responsabilité sans aucune velléité de suprématie.

169. Si l'on se convainc que la sécurité par la peur n'est pas la sécurité véritable et, du même coup, qu'il y a, si on le veut, l'alternative d'une cohabitation pacifique entre tous les peuples, alors il est possible d'instaurer un ordre de paix et de confiance entre les nations.

170. Pour qu'un tel objectif soit atteint, il est impératif d'inscrire l'action à entreprendre en commun dans un processus de règlement des problèmes essentiels d'édification d'un système de sécurité collective et authentique. Aussi longtemps que les démarches de désarmement continueront à être dissociées de la question cruciale de la sécurité collective et que celle-ci restera vue exclusivement en termes d'équilibre et de puissance, nos efforts sont voués à l'échec ou, au mieux, ils seront sans rapport fondamental avec les exigences du moment.

171. L'interrelation des données de la sécurité et du désarmement commande des actions intégrées. Parce que le désarmement n'est pas une fin en soi, son objectif doit être de réunir les conditions de la paix et de la sécurité universelles fondées sur la justice et le droit. Là sont l'enjeu fondamental et le défi majeur.

172. La réunion sur la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée, tenue à La Valette, les 10 et 11 septembre par les Ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, représente l'expression d'une volonté de contribuer à assumer un tel enjeu et à relever un tel défi, d'autant que la Méditerranée, dans sa vocation de zone de paix et de coopération, ne peut être dissociée de la sécurité de l'Europe, ni séparée de la sécurité internationale générale.

173. Dans un environnement international globalement perturbé et instable, la détérioration de la crise économique mondiale passe elle aussi par des phases critiques, la précarité des structures commerciales, financières et monétaires internationales demeure. La disponibilité des liquidités est sans rapport avec les besoins effectifs de financement du développement. Le renchérissement des taux d'intérêt, outre qu'il érige un surcroît d'entraves à l'accès aux marchés internationaux des capitaux, enferme des pays de plus en plus nombreux dans la spirale sans fin de l'endettement orienté non vers le financement d'activités de développement mais bien plutôt vers le simple service de la dette elle-même. Le marasme des cours des matières premières persiste, amputant souvent les précieuses ressources des pays comptant parmi les plus démunis.

174. Facteur aggravant d'une telle situation, la coopération internationale pour le développement recule, dans son esprit, dans son effectivité comme dans ses modes de déploiement. Toutes les évaluations des diverses conférences internationales, en particulier des plus récentes, concourent à l'établissement d'un tel constat. Plus gravement encore, des organes ou des institutions de coopération multilatérale, intervenant dans des secteurs de grande sensibilité pour le monde en développement, font face à ce qu'il faut bien appeler un tarissement de leurs ressources : il en est ainsi de l'IDA, du FIDA et du PNUD. Il y a là une situation d'urgence que la communauté internationale doit renverser. Il est également des domaines d'intérêt critique pour le monde en développement où une action internationale demeure requise avec urgence. Dans ce contexte, l'Afrique doit être au centre des préoccupations de la communauté internationale. En ce continent, la situation économique d'un grand nombre de pays relève simplement de la tragédie quotidienne. Cette situation requiert un effort collectif d'urgence et une action hautement prioritaire. A cet égard, les initiatives du Secrétaire général doivent bénéficier de l'engagement de tous et de leur soutien le plus total.

175. L'état de désordre monétaire et financier représente un axe essentiel du déséquilibre et de l'instabilité du système des relations économiques internationales actuelles. Les structures doivent être refondues et un cadre d'ensemble doit être repensé. A cette fin, la convocation d'une conférence internationale sur le problème général de la monnaie et des finances est une nécessité de premier ordre.

176. Il est un fait qui s'impose, celui de l'interdépendance objective entre les nations, comme s'impose de la même manière l'interpénétration des problèmes auxquels nous sommes confrontés et leurs étroites interrelations. Dès lors, si la mise en œuvre du projet de négociations globales bute encore sur des obstacles d'envergure, rien n'en altère la validité et la capacité à apporter des solutions.

177. Dans un environnement de précarité et d'incertitude, une cause de satisfaction légitime nous est donnée par la coopération Sud-Sud qui s'évertue avec résolution et responsabilité à honorer ses promesses. La réunion des ministres des affaires étrangères et des ministres des finances de 11 pays d'Amérique latine, à Carthagène en juin de cette année, est venue en apporter un nouveau témoignage. Ce processus, si heureusement ouvert, mérite nos encouragements, notre adhésion plus forte et la consolidation des conditions et des moyens en sa faveur.

178. Ce bilan donne une lumière crue sur les enjeux en cause et l'ampleur des défis à relever par les Nations Unies. Face à une crise si profonde et si totale, il est grave et dangereux que le dialogue et la communication soient aussi totalement rompus. Il est aussi profondément regrettable que le cadre des Nations Unies, pourtant naturellement nécessaire à ce dialogue et à cette communication, soit l'objet d'une grave désaffection.

179. Si l'humanité divisée a fait l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies, une humanité solidaire peut faire la force et la crédibilité de sa mission.

180. Si nous sommes convaincus que les Nations Unies sont un acte d'espoir, alors le génie et le potentiel de leur réhabilitation dans leur œuvre de civilisation sont en nous et dépendent de nous.

181. M. HALLGRÍMSSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter chaleureusement de votre élection au poste de président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que votre sagesse et votre expérience seront très précieuses.

182. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam qui est devenu le 159e Membre de l'Organisation et de présenter à cet Etat nouvellement indépendant les vœux les plus sincères de mon pays pour un avenir pacifique.

183. L'Assemblée générale, d'année en année, pourrait être l'instance la plus importante dans le monde car elle est un rassemblement unique où les représentants d'une grande variété de pays expriment et échangent des vues sur une vaste série de questions.

184. Mais dans quelle mesure avons-nous réussi à utiliser cette instance unique pour faire prévaloir nos idéaux fondamentaux de paix, de prospérité, de respect des droits de l'homme consacrés dans la Charte des Nations Unies ? Dans quelle mesure avons-nous réussi à créer le monde que nos peuples appellent depuis longtemps de tous leurs vœux mais qu'ils se sont vu refuser au cours de ce XXe siècle avec deux guerres mondiales et des conflits armés innombrables ? Faisons-nous des progrès vers nos objectifs ou bien allons-nous à la dérive ?

185. A la fin de l'année dernière, lorsque la trente-huitième session de l'Assemblée générale a examiné la situation mondiale pendant trois mois, le Président de l'Assemblée, M. Illueca, du Panama, a résumé la situation en disant que la session avait été "le miroir où l'humanité a vu se refléter les multiples facettes de la profonde crise que traverse le monde contemporain" [*104e séance, par. 193*]. Rien de très positif ne semble être arrivé depuis lors. Certains pourraient même être tentés de dire que nous nous sommes davantage écartés de nos objectifs pour aller dans la mauvaise voie. En ce début du débat général, il est tout à fait approprié de poser quelques questions : où allons-nous ? Que va accomplir cette session ? Va-t-elle véritablement faire quelque chose d'important ?

186. Dans une entrevue remarquée, il n'y a pas longtemps, l'un des vieux routiers de cette Organisation, l'ancien représentant de Singapour, M. Koh, a dit : "Rien ne bouge à l'heure actuelle aux Nations Unies." Doit-il en être ainsi pendant les mois et même les années à venir ? Allons-nous traiter le grand nombre de questions importantes qui figurent à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale en les enveloppant de belles paroles ou en les noyant dans des résolutions illogiques ou peu réalistes, ou les oublier complètement jusqu'à l'ouverture d'une autre session, aussi peu satisfaisante ?

187. Allons-nous, comme à la session de l'année dernière — ou les sessions précédentes — adopter 63 résolutions sur le désarmement sans faire un effort véritable pour concilier nos divergences ou indiquer la voie pour sortir de l'impasse actuelle ? Si tel devait être le cas, les perspectives seraient vraiment très sombres.

188. Dans son évaluation intéressante de la situation mondiale actuelle, le Secrétaire général a parlé de la "tendance à éluder des problèmes majeurs au risque d'accroître à la longue la frustration et l'amertume" et d'une "certaine réticence à faire l'effort nécessaire pour utiliser efficacement les organisations internationales" [*voir A/39/1*].

189. Au début de cette trente-neuvième session, la situation dans bien des parties du monde exige de nouvelles méthodes et de nouveaux efforts en vue de parvenir à une amélioration véritable. L'action devra remplacer les paroles et des négociations actives devront remplacer l'adoption de résolutions creuses. Tous les Etats, indépendamment de leur importance, mais en se fondant sur leur capacité à contribuer honnêtement, devraient être les participants à ce processus. Cette session de l'Assemblée générale, qui a rassemblé et qui rassemblera tant de dirigeants et de responsables politiques influents, offrira une nouvelle possibilité d'aller de l'avant. Faisons de notre mieux pour contribuer à un nouvel effort sérieux pour éliminer certains des problèmes fondamentaux qui affectent nos nations et la communauté mondiale dans son ensemble.

190. Les cinq pays nordiques — le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède — qui n'ont pas toujours été des pays amis dans les siècles passés, retirent, depuis un certain temps déjà, des bénéfices d'une coopération étroite et efficace dans un grand nombre de domaines. Les conditions de vie et la vie quotidienne dans cette région du monde reflètent une évolution qui serait bénéfique pour tous ceux qui suivraient la même voie.

191. Le marteau que vous utilisez, Monsieur le Président, lorsque vous présidez les travaux de cette Assemblée mondiale, conçu par un sculpteur islandais, Asmundur Sveinsson, reflète également les changements qui, au cours des siècles, sont intervenus parmi les peuples nordiques. La tête du marteau montre un Viking qui prie pour la paix, thème choisi par l'artiste.

192. Les peuples nordiques, qui, dans les temps anciens, ont envahi des pays et lutté contre leurs peuples, veulent maintenant vivre en paix et partager avec les autres un mode de vie qui a ses origines dans les nobles idéaux que nous tous, signataires de la Charte des Nations Unies, avons déclaré comme étant les nôtres.

193. La situation actuelle dans les affaires mondiales et certaines des questions qui figurent à l'ordre du jour de cette session ont fait l'objet d'une réunion traditionnelle des cinq ministres nordiques des affaires étrangères à Reykjavik au début de ce mois-ci. Un communiqué donnant leurs vues sur ces questions a été distribué à toutes les délégations et au Secrétaire général. Les ministres ont réaffirmé le ferme appui des pays nordiques aux Nations Unies. Ils ont souligné le rôle essentiel des Nations Unies dans le maintien de la paix et la nécessité de renforcer l'efficacité de l'Organisation dans les situations de conflit ou de crise. Ils ont réaffirmé que le respect des principes fondamentaux du droit international, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, doit guider la conduite de tous les Etats. Ils ont également souligné combien il est important de préserver le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies.

194. Il va sans dire que toutes les nations aspirent à la paix. Dans la mesure où les peuples sont libres de décider, il sera possible de préserver la paix. Toutefois, tous les peuples ne sont pas maîtres de leur destin. Dans de telles circonstances, notre plus grande préoccupation est la course impitoyable aux armements et le paradoxe des dépenses militaires qui atteindront cette année trois billions de dollars, alors qu'une grande partie de l'humanité meurt de faim. Il est donc extrêmement urgent que les grandes puissances militaires redoublent d'efforts tendant à limiter et à réduire les armes classiques et les armes nucléaires.

195. Il y a lieu d'espérer au moins que l'Union soviétique, qui pendant presque un an n'a pas voulu poursuivre les négociations sur certains des types les plus menaçants d'armes qui existent en ce moment, reviendra sur sa position. Il serait heureux que des contacts, au cours de cette session de l'Assemblée générale, aboutissent à un changement aussi fondamental d'atmosphère, atténuant l'agonie que l'état actuel de la situation cause à l'humanité.

196. Une solution complète des questions de désarmement doit constituer notre objectif et sa réalisation doit être traitée de manière efficace en tant que question de la plus grande urgence et de la plus haute priorité. Les accords sur la limitation partielle ou régionale des armements, qui n'aboutiraient qu'à un transfert à de nouveaux sites, n'ont qu'une valeur limitée et pourraient même créer de nouveaux dangers.

197. En tant que porte-parole d'un pays comme l'Islande qui vit des ressources précaires de la mer, je dois faire état de nos préoccupations face à l'accélération de la course aux armements sur les mers. Cet aspect de l'accumulation militaire actuelle à l'échelle mondiale pourrait être l'objet d'un débat supplémentaire au cours de la session de l'année prochaine de l'Assemblée générale lorsque l'étude sur la course aux armements navals, décidée à la trente-huitième session [*résolution 38/1889*], sera complétée.

198. Tout accord conclu sur le contrôle des armements doit contenir des dispositions appropriées pour une vérification efficace. Tout Etat qui accepte des obligations de traités mutuelles dans le domaine du désarmement ou dans d'autres domaines, avec l'intention de les respecter, ne doit pas hésiter à s'engager à des procédures de vérification réciproque.

199. Je partage pleinement le point de vue du Secrétaire général selon lequel l'obstacle principal au désarmement et à la limitation des armements est l'insécurité des nations. On peut en trouver l'origine dans la méfiance existant entre les nations dirigeantes qui a pris forme dès la fin de la seconde guerre mondiale. Toutes les tentatives faites pour améliorer cette situation des plus regrettables ont été jusqu'à maintenant vaines. Aucune confiance durable n'a été établie entre les puissances dirigeantes du monde. L'instauration de la confiance est donc la tâche la plus importante qui incombe actuellement à la communauté internationale. Nos tentatives visant à avancer dans cette voie étroite et difficile vers une situation mondiale nouvelle et plus pacifique doivent être intensifiées — et, à cette fin, il faut utiliser pleinement cette instance unique où nous sommes actuellement rassemblés, ainsi que ses divers organes et la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, qui se réunit actuellement à Stockholm. Cependant, les chances de succès dépendent avant tout de la conduite des Etats et pas seulement en paroles prononcées du haut de cette tribune ou ailleurs.

200. L'édification d'une démocratie authentique parmi les nations du monde — c'est-à-dire le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la souveraineté des Etats et du droit des peuples à l'autodétermination, la primauté du droit sur la force, et une plus juste répartition des ressources économiques — est la condition préalable déterminante qui permettra d'accroître la confiance. Tout cela, et beaucoup plus, a été promis par tous nos Etats lorsqu'ils ont signé la Charte des Nations Unies en se joignant à l'Organisation, mais un degré différent d'application cause le déséquilibre et l'insécurité.

201. Il appartient au premier chef à chacun d'entre nous de mettre de l'ordre dans sa propre maison. Etant donné que, par des traités bilatéraux ou multilatéraux acceptés librement, nous avons assumé des obligations mutuelles, nous n'avons pas le droit de nous attendre à être à l'abri de toute critique si nous ne respectons pas nos engagements. A ce propos, je dois dire qu'il a été très regrettable de constater que les peuples de nombreux pays souffrent de violations flagrantes des obligations en matière de droits de l'homme. Par exemple, l'*apartheid* et le traitement, dans un certain nombre de pays, d'individus qui ont revendiqué les droits fondamentaux de l'homme pour eux-mêmes et leurs concitoyens nous préoccupent au plus haut point. On peut signaler à cet égard le triste cas de Andrei Sakharov et de sa femme, Helena Bonner.

202. On ne saurait trop souligner la nécessité d'améliorer le sort des pays les moins développés du monde et de renforcer la base de leur survie économique. Les pays développés doivent ouvrir leurs marchés aux produits du tiers monde. L'aide au développement provenant des pays industrialisés ne résoudra pas, à elle seule, les graves difficultés des pays en développement. Il faut également leur accorder, entre autres, les avantages du libre échange. De même, les pays industrialisés devraient, dans leurs relations commerciales mondiales, éliminer les barrières et autres mesures protectionnistes, telles que les subventions gouvernementales, qui entravent une division du travail normale et efficace entre les pays.

203. En ce premier jour du débat général, figurent sur la liste des orateurs les représentants de certains des Etats Membres les plus grands et les plus petits de l'Organisation. Cela reflète véritablement la variété de la composition, mais également le fait que toutes les nations, grandes ou petites, sont intéressées aux efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie pour édifier un monde meilleur.

204. L'expérience a permis à l'humanité d'acquérir une connaissance des formes de gouvernement démocratique qui, bien qu'imparfaites, garantissent, dans la mesure où cela est humainement possible, le bien-être des peuples. Néanmoins, les méthodes totalitaires et non démocratiques refusent ce bien-être à de nombreuses populations sur bien des continents.

205. Il nous reste encore un long chemin à parcourir. Mais ne sous-estimons pas les progrès que nous avons faits pendant près de quatre décennies, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Notre incapacité, les années précédentes, à inverser la course aux armements jette une ombre sur nos espoirs d'améliorations immédiates. Néanmoins, ne perdons pas notre foi en un avenir meilleur et plus brillant. Que cette foi nous donne la force de renouveler nos engagements et de rechercher la réalisation la plus complète possible des nobles idéaux qui constituent la pierre angulaire de l'Organisation des Nations Unies.

*La séance est levée à 13 heures.*

---

NOTES

[1] Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington D. C., Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

[2] Voir CD/540/Appendice III/Vol. V, document CD/PV.283.

[3] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1.*